

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

R'Fitness, Société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé rue du bas de la ferme résidence les foulons 91140 Villebon sur yvette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Evry sous le numéro 814 543 328 et exploitant l'enseigne Newave Fitness (ci-après « Newave fitness »). Conditions générales de vente des abonnements et des formules vendus dans le studio de coaching sportif situé au :

- 21, avenue des alliés 91120 Palaiseau

ARTICLE 1-Objet CGV

Les présentes constituent le contrat qui régit les relations contractuelles entre Newave fitness (ci-après le « vendeur » et vous (ci-après « adhérent ») et sont applicables à toutes les ventes de services réalisées par Newave fitness à l'exclusion de tout autre document contractuel.

ARTICLE 2- Disponibilité et opposabilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition et signé par l'adhérent lors de la vente des services proposés. La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion sans condition ni réserve aux CGV en vigueur au jour de la commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par le Vendeur, ce qui est expressément reconnu par l'adhérent, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

ARTICLE 3-Modification des CGV

Le Vendeur se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment. En cas de modification des CGV, celle-ci seront mis à dispositions des adhérents et devront être à nouveaux validés.

ARTICLE 4-Services proposés

Les Services proposés par Newave fitness à l'adhérent sont l'accès sur réservation, dans la limite des heures d'ouverture, à des séances en entraînement libre, à du coaching sportif classique ou EMS (électrostimulation) possibilité d'être seul ou deux par sessions, encadrés par au moins un éducateur sportif diplômé d'État ou en formation professionnelle et aussi des options comprenant, bilan, plan d'entraînement et suivi.

Les horaires habituels de Newave fitness sont disponibles et mis à jours régulièrement sur le site <https://www.newave-fitness.com/>.

Un délai de prévenance de 24 jours est effectué aux adhérents lors de la fermeture du studio pour cause de congés exceptionnels, les séances ne sont pas décomptées lors de cette période et le délai de validité repoussé.

Le planning, la description des séances, le suivi client, les factures et autres documents sont accessibles à l'adhérent via son espace personnel en ligne sur le site <https://www.newave-fitness.com/> ou l'application « My coach » pour les entraînements.

ARTICLE 5-Modalités de souscription aux services

L'adhérent achète dans le studio Newave fitness des :

-Abonnements mensuels sans engagement et de tacite reconduction, les séances des Abonnements doivent être consommées dans le mois, le calcul du délai se faisant à compter du jour de souscription du contrat. Les séances non consommées du fait de l'Adhérent ne peuvent être reportées sur les mois suivants et sont, par conséquent, perdues. Les séances non consommées du fait de Newave fitness sont, en revanche, reportées.

- Options (bilan, plan, suivi, tenue..) valable 1 mois;
- Formule package de 48 séances, 3 bilans de 2h30 en tout et 3 suivis de 1h30 en tout, valable 8 mois maximum
- Package de 12, 24 ou 48 séances, valable 12 mois maximum.

ARTICLE 6-Validation du contrat

L'ensemble des données fournies et la confirmation du contrat vaudront preuve de la transaction. La confirmation de souscription vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. Les présentes CGV et le règlement intérieur du studio seront communiqués au client en format PDF à l'adresse e-mail communiqué lors de l'inscription.

IMPORTANT : Le contrat est nominatif, non échangeable, non remboursable.

ARTICLE 7-Résiliation/Report

Fin de contrat : Le contrat prend automatiquement fin lors de la réception d'un mail pour les abonnements : contact@newave-fitness.com

Pour les formules, dès l'épuisement total du nombre de séances relatives au pack souscrit ou lors du dépassement des mois valables.

Résiliation à l'initiative de Newave fitness:

- En cas de non-respect du règlement intérieur après une première mise-en-demeure.
- En cas de fraude dans la constitution du dossier d'inscription.
- En cas d'incident de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension du Contrat jusqu'à la régularisation.

Report : Un report des formules peut être accordé à l'adhérent en cas de maladie, blessure, ou autres circonstances hors de sa volonté (grossesse, déplacement professionnel, etc...), qui l'obligent à arrêter les entrainements pour une durée supérieure à 1 mois et sur présentation d'un certificat médical (maladie...) ou justificatif (Déplacement professionnel...).

ARTICLE 8-Paiement

Dans le cas d'un abonnement l'adhérent paie mensuellement par prélèvement et tacite reconduction, les formules package de 48 séances, peuvent être payées comptant ou en plusieurs fois avant le début d'utilisation du service choisi.

L'adhérent s'engage à régler selon les conditions stipulées dans le contrat. Il est de la responsabilité de l'adhérent de s'assurer du paiement, même dans les cas de prélèvements automatiques par R'Fitness via Gocardless ou Stripe. Dans le cas où le paiement ne serait pas effectué à temps, Newave fitness se réserve le droit de refuser l'accès à ce dernier jusqu'à régularisation du montant dû.

ARTICLE 9-Règlement intérieur

L'adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur lors de son inscription et y adhérer sans restriction ni réserve. Une copie est envoyée par mail en PDF suite à l'inscription.

En cas de non-respect du règlement intérieur, et après mise en demeure de s'y confirmer restée sans effet, Newave fitness se réserve le droit de résilier immédiatement le Contrat sans avoir à verser de dédommagement ou d'indemnités à l'adhérent.

ARTICLE 10-Responsabilité

Newave fitness est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel par le contrat. La responsabilité de Newave fitness ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des matériels ou autres installations.

L'adhérent est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers de son propre fait pendant l'exercice des activités proposées par Newave fitness.

Par ailleurs, l'adhérent déclare lors de la souscription de tout service auprès de Newave fitness avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et à détenir une attestation de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive et de non contre-indication à la pratique de l'électrostimulation. En l'absence d'une telle attestation, l'adhérent décharge de toute responsabilité Newave fitness quant aux problèmes qu'il pourrait rencontrer durant la pratique des activités proposées par celle-ci.

ARTICLE 11-Données personnelles

Protection des données personnelles : Les données personnelles de l'Adhérent collectées par Newave Fitness sont nécessaires pour l'exécution du contrat souscrit. En adhérant au contrat, l'Adhérent consent à ce que Newave Fitness collecte et utilise ses données pour la réalisation du présent contrat. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018, et au Règlement Général européen pour la Protection des Données (RGPD), règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de celles-ci. L'Adhérent pourra exercer ces droits en adressant une lettre simple à votre club référent (dans lequel le contrat a été souscrit) étant précisé que l'opposition de l'Adhérent à la collecte et au traitement des données personnelles le concernant et nécessaire à la vente ou à l'exécution d'un Pack de Séance ou un Abonnement, engendrerait l'impossibilité pour Newave Fitness d'assurer la prestation demandée. Ces données peuvent être utilisées à des fins de communication commerciale de la part de Newave Fitness. L'opposition d'un Adhérent à l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre de communication commerciales a pour conséquence de le priver de l'information concernant les offres commerciales de Newave Fitness. Sans préjudice de ce qui précède, l'Adhérent dispose de la possibilité de s'opposer dès son inscription à l'utilisation des données personnelles le concernant ainsi que de consentir ou de s'opposer à leur utilisation à des fins de communication commerciale, électronique. L'Adhérent pourra également s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de communication commerciale adressée par courriel en utilisant le lien dédié qui figure sur chaque message électronique envoyé. Les données

de l'Adhérent sont conservées le temps de la relation contractuelles. Elles sont ensuite conservées pour une durée maximale de 5 ans après la fin du contrat. À l'expiration de ce délai, les données personnelles sont détruites.

L'Adhérent est en droit de porter toute réclamation relative à la protection des données personnelles auprès de la CNIL. L'Adhérent est informé que conformément à l'article L223-2 du code de la consommation, il dispose d'un droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Cette démarche pourra s'effectuer via la plateforme BLOCTEL : <https://bloctel.gouv.fr>.

ARTICLE 12-Droit à l'image

Pendant les séances, des photos et vidéos peuvent être faites à des fins commerciales. Si l'adhérent ne souhaite pas apparaître sur les photos et/ou vidéos, il est tenu d'en informer la direction avant le début de la séance. Dans ce cas, il est assuré qu'il/elle n'apparaîtra pas sur les images.

Les photos/vidéos peuvent être publiés sur les sites internet de Newave fitness et sur les comptes Facebook, Instagram et Twitter afférents. Newave fitness se réserve le droit de stocker des données personnelles des utilisateurs (photos incluses) et de les utiliser, traiter et transmettre, si cela est nécessaire et/ou utile à la relation contractuelle.

ARTICLE 13-Litiges

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens AME dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra d'effectuer soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com - soit par courrier adressé à l'AME CONSO - 197 boulevard saint Germain - 75007 Paris

REGLEMENT INTERIEUR DU STUDIO

Article 1

Les heures d'ouverture sont consultables sur le site internet. Des modifications restent toujours possibles pour cause de travaux, de manifestations nécessaires à la bonne marche du studio. Newave fitness se réserve le droit de modifier les horaires des activités du studio. Les adhérents en seront informés par affichage au studio ou mail 7 jours à l'avance.

Article 2

L'accès au Studio, à ses installations et aux sessions est réservé aux adhérents Newave fitness et prospect, inscrits pour la séance par le biais de l'interface du site : <https://www.newave-fitness.com/>. Pour veiller au respect de ces règles, un justificatif d'identité peut être demandé par le personnel concerné à l'accueil. Chaque session est sur rendez-vous, vous pouvez réserver jusqu'à 31 jours à l'avance. Si vous avez un empêchement, pensez à vous désinscrire 24 heures avant sinon la séance sera comptée.

Article 3

Le personnel du Studio se réserve le droit d'exclure d'une session ou du Studio, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes mœurs, ou notoirement gênant pour les autres adhérents, ou non conforme au présent règlement ou aux Conditions Générales de Vente, ainsi que toute personne s'adressant ou se comportant de manière injurieuse, véhémente ou outrageante à l'égard d'un membre du personnel du Studio ou d'un autre adhérent, ou se livrant à des dégradations intentionnelles des installations ou du matériel du Studio.

Article 4

L'accès au Studio, à ses installations et aux sessions est soumis aux consignes suivantes : – port d'une tenue Xbody pour l'EMS obligatoire ou tenue de sport propre (les chaussures de sport utilisées au studio doivent être réservées à ce seul usage) – **l'accès à une séance ne peut avoir lieu en cours de séance ; –La séance commence 10 minutes après l'heure du rendez-vous, il faut arriver à l'heure pour se changer et s'échauffer avant la séance;** –Se changer dans la cabine et mettre ses affaires à l'extérieur dans les cases de rangements.

Article 5

Tout produit dopant est strictement interdit.